



Centre national
de la musique



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mercredi 28 février 2024

Soutien à la filière régionale des musiques actuelles : l'État, le Centre national de la musique et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée signent le nouveau contrat de filière 2024-2027

Ce mercredi 28 février, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, représenté par Michel Roussel, directeur de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), Jean-Philippe Thiellay président du Centre national de la musique (CNM) et Claire Fita, vice-présidente de la Région Occitanie en charge de la culture pour tous, du patrimoine et des langues régionales, ont signé à Toulouse un nouveau contrat de filière pour consolider et développer la filière régionale des musiques actuelles. Cet engagement, pris jusqu'en 2027, s'inscrit dans la continuité du précédent contrat de filière (2018-2023). Dès 2024, les partenaires s'engagent à poursuivre leur dynamique de concertation permanente et consacrent 240 000 € au financement de mesures dédiées. Deux appels à projets sont ainsi lancés pour soutenir le secteur.

Un partenariat consolidé

Les trois partenaires continuent de se mobiliser pour développer la filière régionale des musiques actuelles tout en confortant les dynamiques à l'œuvre dans la région. La fédération Octopus, qui rassemble plus de 120 structures du secteur des musiques actuelles, et l'association régionale Occitanie en Scène participent activement à ce partenariat.

L'État, complémentairement à son soutien aux structures labellisées notamment « Scène de musiques actuelles », aux festivals, aux actrices et acteurs de la formation et aux équipes artistiques, entend par ce contrat engager un partenariat pour favoriser la structuration de la filière dans toute sa diversité et fixer des compétences et savoir-faire au bénéfice de la création, de la diffusion et de l'action vers les publics.

En vertu de sa mission de soutien et de valorisation de la filière musicale dans tous les territoires, le CNM agit depuis sa création en coopération avec les Drac et les collectivités territoriales, notamment par la mise en œuvre de contrats de filière régionaux. Depuis 2021, le CNM a multiplié ses échanges à destination des institutions territoriales en vue de proposer un soutien au plus proche des réalités et des besoins locaux.

La Région Occitanie mène une politique volontariste en faveur de tous les acteurs de la filière (création, production, diffusion, formation) qui se traduit par sa stratégie culturelle 2022-2028 « Stratégie Occitanie, pour une culture partout et pour tous ». Pour la Région, ce contrat de filière est l'opportunité de renforcer la structuration et la coordination de l'ensemble de la filière musiques actuelles en Occitanie.

Répondant aux ambitions de l'ensemble des partenaires en faveur des musiques actuelles, le contrat de filière Occitanie a vocation à regrouper et à prendre en considération les différents acteurs de la filière musiques actuelles afin de créer une dynamique commune de développement au service des artistes, des populations et des territoires. Il s'inscrit par ailleurs dans une démarche ambitieuse en faveur du développement durable et de l'égalité femmes-hommes, et définit des mesures en faveur de la filière régionale des musiques actuelles, qui s'ajoutent sans se substituer aux différents dispositifs d'aides existants mis en place par chacun des signataires.

Les principaux objectifs du contrat de filière musiques actuelles 2024-2027 sont :

- Instaurer un dialogue pérenne avec les représentants de la filière et ses partenaires en s'appuyant sur un processus d'observation et de capitalisation de ressources et d'éléments de connaissance mettant en évidence les spécificités territoriales ;
- Créer un fonds mutualisé de 240 000 €, financé à parité afin de soutenir et d'expérimenter des initiatives relevant d'une politique partagée, au travers d'actions et de dispositifs d'accompagnement ;
- Produire et articuler les politiques publiques telles que précisées dans le préambule

Un partenariat consolidé

Dès 2024, l'État, le CNM et la Région Occitanie, en concertation avec le réseau professionnel OCTOPUS, l'agence Occitanie en Scène et le groupe de travail musiques actuelles du COREPS, lancent **2 appels à projets en vue de soutenir et d'encourager le développement du secteur** :

- **Aide aux projets de coopération professionnelle** : pour un soutien à l'ancrage de projets culturels de proximité au service d'un territoire et de ses habitants.
- **Aide à la structuration et à la consolidation des entreprises de production indépendantes des musiques actuelles** (spectacle vivant, musiques enregistrées, musique à l'image).

Une mesure spécifique Transfert de savoir-faire/Mentorat est également mise en place pour encourager les échanges entre les structures confrontées aux mêmes situations, afin de faire émerger des techniques et modes opératoires répondant à leurs problématiques communes.

Le règlement complet des appels à projets et les modalités de candidature sont disponibles sur le site du CNM : <https://cnm.fr/aides-financieres/occitanie-pyrenees-mediterranee/>

Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 7 mars 2024 inclus**. Elles feront l'objet d'une instruction commune du CNM, de la DRAC et de la Région Occitanie.

Pour information, les dossiers de candidature devront être téléchargés puis déposés sur le site du Centre national de la musique. Si vous n'avez pas encore d'espace personnel, veillez à anticiper un délai de 72 heures pour le traitement de votre demande de création de compte. Par ailleurs, pour accéder au dépôt du dossier, tous les porteurs de projet doivent s'affilier au CNM, procédure gratuite à réaliser depuis l'espace personnel¹.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS :

Centre national de la musique

Nathalie LEDUC

E : presse@cnm.fr

T : 01 83 75 26 84

OPUS 64

Valérie SAMUEL

E : v.samuel@opus64.com

T : 01 40 26 77 94

Préfecture de la région Occitanie

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES

T : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU

T : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER

T : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

E : service-presse@occitanie.gouv.fr

T : 05 34 45 34 45

Région

Claire Dizet

E : claire.dizet@laregion.fr

T : 04 67 22 98 71 | 06 45 53 74 09

Elisabeth Pelabon

E : elisabeth.pelabon@laregion.fr

T : 05 61 33 56 63 | 06 24 49 52 11

¹ Il est recommandé au porteur de projets d'anticiper son affiliation (ou la mise à jour de son affiliation) de 20 jours ouvrés avant la date limite de dépôt de demande pour l'aide qu'il sollicite. En dessous de ce délai, le CNM n'est pas en mesure de lui garantir la validation de son affiliation à temps, du fait du nombre important de demandes à traiter.

